

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Transformation Log & Timber Stain

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Revêtement (teinture pour bois)

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour les employés sur les lieux de travail, pour le personnel d'urgence ainsi que pour d'autres situations où il existe un risque d'exposition prolongée ou à grande échelle, conformément aux exigences du SIMDUT relatives au SGH.

Cette FDS ne s'applique pas à l'utilisation de nos produits par les consommateurs. Pour l'utilisation par les consommateurs, toutes les précautions et les premiers soins sont fournis sur l'étiquette du produit, sur la fiche signalétique, ou aux deux endroits à la fois, conformément à la réglementation gouvernementale applicable.

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Sashco Inc  
10300 E. 107th Place  
80601 Brighton, CO - USA  
T 800 767 5656  
[info@sashco.com](mailto:info@sashco.com)

##### Distributeur

Add the name, address and tel. number of the Canadian manufacturer or importer who operates in Canada

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800 535 5053

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Flam. Liq. 3 H226  
Skin Sens. 1 H317  
Muta. 1B H340  
Carc. 1B H350  
Repr. 1B H360

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H340 - Peut induire des anomalies génétiques  
H350 - Peut provoquer le cancer  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit | %     |
|---|---------------------------|-------|
| Solvant Stoddard                                | (n° CAS) 8052-41-3        | 17,42 |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité             | (n° CAS) 64742-48-9       | 1,68  |
| Triméthylbenzène                                | (n° CAS) 25551-13-7       | 1,22  |
| Naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds) | (n° CAS) 64741-65-7       | 0,65  |
| Butanone-oxime                                  | (n° CAS) 96-29-7          | 0,59  |
| Xylène, isomères mixtes, purs                   | (n° CAS) 1330-20-7        | 0,53  |
| Ethylbenzène                                    | (n° CAS) 100-41-4         | 0,23  |
| Isopropylbenzène                                | (n° CAS) 98-82-8          | 0,17  |
| Carbendazine                                    | (n° CAS) 10605-21-7       | 0,14  |

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Produit chimique sec. Brouillard d'eau.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Le matériel peut s'oxyder et provoquer une COMBUSTION SPONTANÉE des chiffons, de la sciure de bois ou d'autres matières absorbantes inflammables qui ont été contaminés. Veuillez immerger immédiatement dans l'eau.

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Les chiffons ou d'autres matières absorbantes inflammables contaminées qui sont utilisés pour le nettoyage devraient être posés à plat pour sécher complètement avant leur élimination ou immergés immédiatement dans l'eau afin de prévenir une combustion spontanée.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clé.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Solvant Stoddard (8052-41-3)              |                                     |                                     |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| USA - ACGIH                               | ACGIH TWA (ppm)                     | 100 ppm                             |
| USA - ACGIH                               | Remarque (ACGIH)                    | Eye, skin, & kidney dam;            |
| USA - ACGIH                               | Référence réglementaire             | ACGIH 2017                          |
| USA - OSHA                                | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 2900 mg/m <sup>3</sup>              |
| USA - OSHA                                | OSHA PEL (TWA) (ppm)                | 500 ppm                             |
| USA - OSHA                                | Référence réglementaire (US-OSHA)   | OSHA                                |
| Triméthylbenzène (25551-13-7)             |                                     |                                     |
| USA - ACGIH                               | ACGIH TWA (ppm)                     | 25 ppm                              |
| USA - ACGIH                               | Remarque (ACGIH)                    | CNS impair; asthma; hematologic eff |
| USA - ACGIH                               | Référence réglementaire             | ACGIH 2017                          |
| Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7) |                                     |                                     |
| USA - ACGIH                               | ACGIH TWA (ppm)                     | 100 ppm                             |
| USA - ACGIH                               | ACGIH STEL (ppm)                    | 150 ppm                             |
| USA - ACGIH                               | Remarque (ACGIH)                    | URT & eye irr; CNS impair           |

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| <b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b> |                                     |                       |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
| USA - ACGIH                                      | Référence réglementaire             | ACGIH 2017            |
| USA - OSHA                                       | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 435 mg/m <sup>3</sup> |
| USA - OSHA                                       | OSHA PEL (TWA) (ppm)                | 100 ppm               |
| USA - OSHA                                       | Référence réglementaire (US-OSHA)   | OSHA                  |

| <b>Ethylbenzène (100-41-4)</b> |                                     |                       |
|--------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| USA - ACGIH                    | ACGIH TWA (ppm)                     | 20 ppm                |
| USA - OSHA                     | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 435 mg/m <sup>3</sup> |
| USA - OSHA                     | OSHA PEL (TWA) (ppm)                | 100 ppm               |

| <b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b> |                                     |   |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| USA - ACGIH                       | ACGIH TWA (ppm)                     | 50 ppm  |
| USA - ACGIH                       | Remarque (ACGIH)                    | Lung cancer; liver and lung dam; A2 (Suspected Human Carcinogen: Human data are accepted as adequate in quality but are conflicting or insufficient to classify the agent as a confirmed human carcinogen; OR, the agent is carcinogenic in experimental animals at dose(s), by route(s) of exposure, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) considered relevant to worker exposure. The A2 is used primarily when there is limited evidence or carcinogenicity in humans and sufficient evidence of carcinogenicity in experimental animals with relevance to humans) |
| USA - ACGIH                       | Référence réglementaire             | ACGIH 2017  |
| USA - OSHA                        | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 245 mg/m <sup>3</sup>   |
| USA - OSHA                        | OSHA PEL (TWA) (ppm)                | 50 ppm  |
| USA - OSHA                        | Catégorie de valeur limite (OSHA)   | prevent or reduce skin absorption   |
| USA - OSHA                        | Référence réglementaire (US-OSHA)   | OSHA  |

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

#### Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                            |
|----------------|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence      | : Liquide de couleur       |
| Couleur        | : Brun                     |
| Odeur          | : Aromatique               |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| pH   | : Aucune donnée disponible        |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible        |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible        |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible        |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible        |
| Point d'ébullition                                   | : 300 - 400 °F (148.9 - 204.4 °C) |
| Point d'éclair                                       | : > 100 °F (37.8 °C)              |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible        |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible        |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Liquide et vapeurs inflammables |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible        |
| Pression de vapeur à 50 °C                           | : Aucune donnée disponible        |
| Densité relative                                     | : 0,97                            |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau                 | : Aucune donnée disponible        |
| Viscosité, cinématique                               | : 50 cSt                          |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible        |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Le matériel peut s'oxyder et provoquer une COMBUSTION SPONTANÉE des chiffons, de la sciure de bois ou d'autres matières absorbantes inflammables qui ont été contaminés. Veuillez immerger immédiatement dans l'eau. |
| Conditions à éviter                  | : Garder loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. . Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.   |
| Matières incompatibles               | : Oxydants.   |
| Produits de décomposition dangereux  | : Peut libérer des gaz inflammables. Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.  |

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aigüe (inhalation)   | : Non classé |

| <b>Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)</b>             |   |
|---|---|
| DL50 orale rat  | > 6000 mg/kg                                  |
| DL50 cutanée lapin  | > 3160 mg/kg                                  |
| CL50 inhalation rat   | > 8500 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h) |
| <b>Triméthylbenzène (25551-13-7)</b>                                |   |
| DL50 orale rat  | 8970 mg/kg                                    |
| <b>Naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds) (64741-65-7)</b> |   |
| DL50 orale rat  | > 7000 mg/kg                                  |
| DL50 cutanée lapin  | > 2000 mg/kg                                  |
| CL50 inhalation rat   | > 5,04 mg/l/4h                                |
| <b>Butanone-oxime (96-29-7)</b>                                     |   |
| DL50 orale rat  | 930 mg/kg                                     |
| DL50 cutanée lapin  | 1000 - 1800 mg/kg                             |
| CL50 inhalation rat   | > 4800 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h) |
| <b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>                    |   |
| DL50 orale rat  | 3500 mg/kg                                    |
| DL50 cutanée lapin  | > 4350 mg/kg                                  |
| CL50 inhalation rat   | 29,08 mg/l/4h                                 |

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| <b>Ethylbenzène (100-41-4)</b> |              |
|--------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat                 | 3500 mg/kg   |
| DL50 cutanée lapin             | 15400 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat            | 17,4 mg/l/4h |

| <b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b> |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| DL50 orale rat                    | 1400 mg/kg                      |
| DL50 cutanée lapin                | 12300 µl/kg                     |
| CL50 inhalation rat               | > 3577 ppm (Exposure time: 6 h) |

| <b>Carbendazine (10605-21-7)</b> |              |
|----------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat                   | > 5050 mg/kg |

|   |  |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé                             |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé                             |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Peut induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité - Description   | : Peut provoquer le cancer.              |
| Toxicité pour la reproduction   | : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                             |
| Danger par aspiration   | : Non classé.                            |

| <b>Transformation Log &amp; Timber Stain</b>     |                       |
|--|-----------------------|
| Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C) | 50 mm <sup>2</sup> /s |

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut causer une irritation des voies respiratoires.  |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.                                    |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  |
| Autres informations                         | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.  |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1263

Groupe d'emballage : III

# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TMD Classes de danger primaires : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables  
Description document de transport : UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III  
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Étiquettes de danger (TMD) :



### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG) : 1263  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : PEINTURES  
Description document de transport (IMDG) : UN 1263 PEINTURES, 3, III  
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables  
Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L

#### IATA

N° UN (IATA) : 1263  
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : PEINTURES  
Description document de transport (IATA) : UN 1263 PEINTURES, 3, III  
Classe (IATA) : 3 - Liquides inflammables  
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur  
Quantités limitées (IATA) : 10 L

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Réglementations internationales

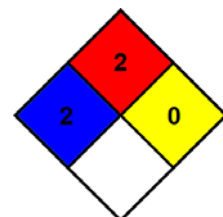
Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-17-2017  
Date de révision : 01-22-2018  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



Danger pour la santé NFPA : 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.  
Danger d'incendie NFPA : 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'ils puissent prendre feu.  
Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



# Transformation Log & Timber Stain

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Notation de danger

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Santé                   | : 2 Danger modéré - Risque de blessure temporaire ou légère  |
| Inflammabilité          | : 2 Danger modéré - Produits ne pouvant s'enflammer qu'après un chauffage modéré ou une exposition à une source de chaleur ambiante relativement élevée. Comprend les liquides ayant un point d'éclair supérieur ou égal à 100 °F, mais inférieur à 200 °F. (Classes II et IIIA) |
| Physique                | : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.  |
| Protection individuelle | : B - Lunettes de protection, Gants  |

SDS Canada (GHS)\_NEXREG\_NEW

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*